

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 MARS 2017 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal.....	19
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	19
Date de la convocation et d'affichage.....	02 mars 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le SEPT MARS à 20 H, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Marie-Odile BOSSAN, Jean-Pierre CAILLET, Corine FHAL, Louis CLAPPIER, adjoints ; Philippe DE GOUSTINE, Marie MOURIER, René PARREAU, Nicole TISSEYRE, Gilles BRAGHINI, Olivier SALADINI, Evelyne FRAYSSE, Alexandra FERRIEUX, Jean-Claude MITRIDATE, Martial BEGHIN et Hélène PRAL.

PROCURATIONS : Marie-Geneviève BIARD à Marie-Odile BOSSAN et Pierre GRANGEON à Jean-Claude MITRIDATE.

ABSENT : Néant.

Alexandra FERRIEUX a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Lecture et approbation du compte rendu du 21 février 2017. Vote par 1 abstention, 3 contre et 15 OUI.

DELIBERATIONS

CLOTURE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) N°1

Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) n°1, créé par délibération du 18 juin 1993 et prorogé par délibération du 16 mai 2008, a été entièrement réalisé. Le programme comprenait notamment les travaux de voirie de la rue Lipe de Giller, la rue Charles-Messance et la montée de la Garenne, les travaux d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales, les travaux d'eau potable et les travaux d'éclairage public. Après avoir fait le bilan des travaux effectués et des recettes perçues, il y a lieu de prononcer la clôture du PAE N°1 pour revenir au régime général de la taxe d'aménagement. Vote par 1 abstention et 18 OUI.

CLOTURE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) N°3

Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) n°3, créé par délibération du 20 octobre 2000, a été entièrement réalisé. Le programme comprenait notamment les travaux de voirie sur la montée de la Garenne et l'aménagement de deux carrefours ainsi que des travaux d'eaux pluviales. Après avoir fait le bilan des travaux effectués et des recettes perçues, il y a lieu de prononcer la clôture du PAE N°3 pour revenir au régime général de la taxe d'aménagement. Vote par 1 abstention et 18 OUI.

ORGANISATION DU TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Le Maire présente la situation actuelle d'accueil des enfants scolarisés dans les écoles de la Commune. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires la Commune avait mis en place un service de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) les lundi et mardi de 15h30 à 16h45. Compte tenu de l'ouverture de la 5^{ème} classe élémentaire et donc de la perte d'utilisation d'un local, de l'avis des parents, de l'avis des conseils d'écoles maternelle et élémentaire, le Conseil Municipal décide, pour la rentrée 2017-2018, d'organiser les TAP le jeudi de 13h30 à 16h30. Ce temps organisé sur une demi-journée permettra de proposer des activités de qualité avec une organisation plus souple et possibilité d'accéder à différentes autres structures (gymnase, stade). Monsieur le Maire est chargé de recueillir l'avis de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale sur les nouveaux horaires de classe. Il reviendra ensuite à Madame la Directrice Académique de fixer définitivement ces horaires. Vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30

Prochain conseil municipal le jeudi 30 mars 2017 à 20h (sous réserve de modifications)